

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 MAI 2014

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, le 15 mai deux mil quatorze, à vingt heures 30 minutes, sous la présidence de Monsieur Olivier BARRÉ, Maire.

Présents : Olivier BARRÉ, Marylène AUBERT, Thierry GOBBE, Valérie BOUGEANT, Dominique SAUZEAU, Denise DURAND, Evelyne CLASSEAU, Elisabeth SUFFISSAIS, Eric GAMBERT, Elisabeth ROBIN, Yann BOUVIER, Vincent ANDRÉ, Yvon CARRÉ, Clémentine PLESSIS, Virginie GAGO, Fabrice HEMERY,

Absents Excusés : Paul BRUNET, Bernard FOUCAULT, Rachel BEAUGRAND.

Secrétaire de séance : Marylène AUBERT

Monsieur Paul BRUNET donne procuration à Madame Marylène AUBERT,
Monsieur Bernard FOUCAULT donne procuration à Madame Denise DURAND et
Madame Rachel BEAUGRAND donne procuration à Madame Clémentine PLESSIS.

Approbation du Procès- Verbal de la séance 03-04-2014 signé par tous les membres présents.

Nombre de Conseillers	
En Exercice	Présents
19	16
Date de convocation	
7-05-2014	
Date d'affichage PV	
23-05-2014	

Ordre du jour

- 1- Approbation du Procès- Verbal de la séance précédente.
- 2- Présentation SDEGM. Maintenance contrat Eclairage Public
- 3- Approbation du compte rendu annuel du Service Public d'assainissement non collectif : exercice 2013
- 4- Travaux préau centre de loisirs (fermetures, ...)
- 5- Travaux préau restaurant scolaire
- 6- Travaux de voiries (Girardièrre, Chaussonnerie, Quifeu)
- 7- Création de fossés
- 8- Investissement école: acquisition tableau, matériel de sport.
- 9- Acquisition écran salle du conseil, Carrousel, Paper Board
- 10- Tarifs centre de loisirs.
- 11- Restauration porte église
- 12- Décisions modificatives 2-2014 : budget primitif communal
- 13- Questions diverses

Au cours de la réunion, les points suivants seront également adoptés :

- Devis achat d'un plateau pour les espaces verts
- Achat congélateur
- Achat masse de roues
- Demande de subvention pour les travaux du préau du centre de loisirs
- Choix d'un référent pour la participation de l'école à la Chartes ECO-ECOLE
- Point d'avancement sur le projet Ecole E. Freinet (fusion des deux sites)

DECISIONS DU MAIRE

DECISION DM-2014-72

d'autoriser le Maire à acquérir un congélateur pour la salle de l'Aquarelle auprès de l'entreprise LEGER pour un montant de 315.83 € H.T soit 379 € T.T.C

DECISION DM-2014-73

d'autoriser le Maire à acquérir une masse de roues auprès de l'entreprise MULOT pour un montant de 500.00 € H.T soit 600.00 € T.T.C

DECISION DM-2014-74

d'autoriser le Maire à acheter un ordinateur, pour les besoins de la direction du service d' ALSH, pour un montant de 858.30 TTC.

DELIBERATIONS

Délibération
N°05-46-2014

APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DU SPANC : EXERCICE 2013

Le rapport du Président du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de Saint Jean Sur Mayenne établi annuellement sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable doit faire l'objet d'une communication au conseil municipal de chaque commune membre, conformément au décret N°95-635 du 6 mai 1995. Monsieur le Maire présente le rapport ainsi établi pour l'exercice 2013 au Conseil Municipal.

Il est proposé

De prendre acte de la présentation du dit rapport.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

↳ DE PRENDRE ACTE de la présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif tel qu'établi pour l'exercice 2013.

Délibération N°05 -
47-2014

DEVIS : TRAVAUX PREAU CENTRE DE LOISIRS

Monsieur Thierry GOBBE, adjoint à la Commission Voirie-Urbanisme, présente au conseil municipal les devis des entreprises suivantes :

Entreprise GUYON	11 000,00 € HT	13 200,00 € T.T.C
Entreprise FTPB	1 606,25 € HT	1 927,50 € T.T.C
Entreprise BRUNET	2 467,72 € HT	2 961,26 € T.T.C
Entreprise FLORE	389,80 € HT	467,76 € T.T.C

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 18 voix et une abstention,

ACCEPTÉ

↳ Les devis proposés

AUTORISE

↳ Monsieur le Maire à **mandater** ces dépenses à l'article 2313-78 du budget primitif 2014

↳ Monsieur le Maire à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

Délibération
N°05-48-2014

DEVIS : TRAVAUX PREAU RESTAURANT SCOLAIRE

Dans le cadre des travaux prévus pour le Préau du Restaurant scolaire, Monsieur Thierry GOBBE, présente au Conseil Municipal les devis des entreprises suivantes :

Entreprise FTPB	1 685,53 € HT	2 022,64 € T.T.C
Entreprise BRUNET	15 674,24 € HT	18 809,09 € T.T.C

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à 18 voix pour et une abstention,

ACCEPTÉ

↳ Les devis proposés

AUTORISE

↳ Monsieur le Maire à **mandater** ces dépenses à l'article 2313-73 du budget primitif 2014

↳ Monsieur le Maire à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

**Délibération
N°05-49-2014**

DEMANDE DE SUBVENTIONS CENTRE DE LOISIRS ET RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans l'optique des travaux prévus pour le Centre de loisirs et pour le Restaurant scolaire la CAF peut aider financièrement la collectivité.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à solliciter une aide financière auprès de la CAF pour la réalisation de chacun de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DEMANDE

↳ A Monsieur le Maire de **solliciter une aide financière auprès de la CAF**

AUTORISE

↳ Monsieur le Maire à **signer** toutes les pièces se rapportant aux dossiers

**Délibération
N°05-50-2014**

DEVIS : TRAVAUX DE VOIRIES

Afin de remettre en état les chemins de La GIRARDIERE, de QUIFEU et de La CHAUSSONNERIE, Monsieur Thierry GOBBE, présente au Conseil Municipal les trois devis de l'entreprise FTPB. Cela représente un montant total de 8 237,00 € HT soit un montant de 9 884,52 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTÉ

↳ Les devis proposés

AUTORISE

↳ Monsieur le Maire à **mandater** ces dépenses à l'article 2315-46 du Budget Primitif 2014

↳ Monsieur le Maire à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

**Délibération
N°05-51-2014**

DEVIS : TRAVAUX DE VOIRIES-FOSSES

Afin de permettre la Création de fossés et de terrassement, Monsieur GOBBE, présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise FTPB. Cela représente un montant de 7 450,00 € HT soit un montant total de 8 940,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTÉ

↳ Le devis proposé

AUTORISE

↳ Monsieur le Maire à **mandater** ces dépenses à l'article 2315-46 du Budget Primitif 2014

↳ Monsieur le Maire à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

**Délibération
N°05-52-2014**

DEVIS : MATERIEL ECOLE

Pour répondre aux demandes de l'Ecole Elise FREINET, Madame Valérie BOUGEANT, présente au Conseil Municipal les devis suivants :

Acquisition de matériel de sport pour un montant de	1 500,00 € TTC
Acquisition d'un meuble de rangement pour un montant de	400,00 € TTC
Acquisition de deux tableaux tryptiques pour un montant de	708,00 € TTC
Acquisition de deux appareils photos pour un montant de	195,40 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE

↳ Les devis proposés

AUTORISE

↳ Monsieur le Maire à **mandater** ces dépenses à l'article 2183, 2184 et 2188 .

↳ Monsieur le Maire à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

**Délibération
N°05-53-2014**

DEVIS : MATERIEL MAIRIE

Pour répondre aux besoins de la Salle des Conseils et aux services de la Mairie, Monsieur Dominique SAUZEAU, présente les devis des entreprises suivants au Conseil Municipal :

Entreprise LGP AUBRY	Ecran vidéo projecteur	595,42 € HT	714,50 € TTC
DELTA BUREAU	Carrousel	339,00 € HT	406,80 € TTC
DELTA BUREAU	Tableau conférence mobile	118,00 € HT	141,60 € TTC
TOTAL		1 052,42 € HT	1 262 ,90 € TTC

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTE

↳ Les devis proposés

AUTORISE

↳ Monsieur le Maire à **mandater** ces dépenses à l'article 2184 du Budget Primitif 2014

↳ Monsieur le Maire à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'organisation et les tarifs 2014 suivants :

- L'accueil de loisirs intercommunal de l'été 2013 fonctionnera du lundi 7 au vendredi 1^{er} août 2014 pour les enfants de 3 à 11/12 ans (enfants scolarisés en cycle maternel et élémentaire) et pour les jeunes de 11/12 ans à 16 ans (après l'entrée en 6^{ème})
- Les tarifs 2014, ont été établis ainsi qu'il suit :

JOURNEE A.L.S.H. POUR LES 3 A 11/12 ANS	TARIF DE BASE ANNEE 2014	APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL		
		TRANCHE C QF < ou = 750	TRANCHE B 750 < QF < ou = 1 200	TRANCHEA QF > 1 200
JOURNEE 9 H - 17 H 30	8,70 €	8,35 €	8,55 €	8,70 €

JOURNEE "JEUNES" 11/12 ANS A 16 ANS	TARIF DE BASE ANNEE 2014	APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL		
		TRANCHE C QF < ou = 750	TRANCHE B 750 < QF < ou = 1 200	TRANCHEA QF > 1 200
JOURNEE SANS SORTIE	9,00 €	8,40 €	8,70 €	9,00 €
JOURNEE AVEC SORTIE	15,00 €	14,40 €	14,70 €	15,00 €

MINI CAMPS	TARIF DE BASE ANNEE 2014	APPLICATION DU QUOTIENT FAMILIAL		
		TRANCHE C QF < ou = 750	TRANCHE B 750 < QF < ou = 1 200	TRANCHEA QF > 1 200
Mini camp Patrimoine Mayenne 5 jours	90,00 €	86,00 €	88,00 €	90,00 €
Mini camp Caisse à savon Argentré	90,00 €	86,00 €	88,00 €	90,00 €
Mini camp Radeau Château-Gontier 5 jours	90,00 €	86,00 €	88,00 €	90,00 €
Mini camp Bivouac à la Capucine 2 jours	10,00 €	8,00 €	9,00 €	10,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et, à l'unanimité,

FIXE

↳ Les tarifs comme les tableaux ci-dessus

AUTORISE

↳ Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier.

Délibération N°05-55-2014	DEVIS : RESTAURATION EGLISE
--------------------------------------	------------------------------------

Afin de remettre en état La porte de l'Eglise, Monsieur Thierry GOBBE présente au Conseil Municipal les devis de l'entreprise COLAS. Cela représente un montant de 4 257,80 € HT soit un montant total de 5 109,36 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTÉ

↳ Les devis proposés

AUTORISE

↳ Monsieur le Maire à **mandater** ces dépenses à l'article 2315-65 du Budget Primitif 2014

↳ Monsieur le Maire à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

Délibération N°05-56-2014	ACQUISITION PLATEAU
--------------------------------------	----------------------------

Le Maire fait part de la nécessité d'acquérir un plateau afin de faciliter le travail des Services des espaces verts. Il présente le devis de la Commune de MARTIGNE SUR MAYENNE. Cela représente un montant de 666,67 € HT soit un montant total de 800,00 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTÉ

↳ Le devis proposé

AUTORISE

↳ Monsieur le Maire à **mandater** ces dépenses à l'article 21578-43 du Budget Primitif 2014

↳ Monsieur le Maire à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

Délibération N°05-57-2014	DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET PRIMITIF COMMUNE
--------------------------------------	--

Monsieur le Maire demande à Madame Marylène AUBERT, adjointe aux finances, de présenter cette décision modificative afin d'ouvrir les crédits nécessaires aux investissements décidés.

COMMUNE DE SAINT JEAN SUR MAYENNE			
BUDGET 2014- DECISION MODIFICATIVE N°2			
SECTION INVESTISSEMENT			
CHAP/ART	LIBELLE	RECETTES	DEPENSES
21578	ACHAT PLATEAU		800,00 €
2183	ACHAT TABLEAUX		708,00 €
2184	MOBILIER		400,00 €
2188	MATERIEL DE SPORT		1 500,00 €
2188-48	APPAREILS PHOTOS		195,40 €
2188-78	APPAREIL PHOTO		213,86 €
21783-78	MATERIEL INFORMATIQUE		58,30 €
20	DEPENSES IMPREVUES		- 3 875,56 €
TOTAL BUDGET D'INVESTISSEMENT		748 881,19	748 881,19

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

↳ **De voter** les ouvertures de crédits suivant le tableau ci-dessus

AUTORISE

↳ Monsieur le Maire à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier *AUTORISE*

Monsieur le Maire demande à madame Marylène AUBERT, adjointe aux finances, de présenter cette décision modificative afin de régulariser une annulation de titre. Les écritures sont les suivantes :

COMMUNE DE SAINT JEAN SUR MAYENNE			
BUDGET 2014- DECISION MODIFICATIVE N°3			
SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAP/ART	LIBELLE	RECETTES	DEPENSES
673	Titres annulés		2,00 €
22	Dépenses imprévues		-2,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

↳ **De voter** les écritures suivant le tableau ci-dessus

AUTORISE

↳ Monsieur le Maire **à signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

Monsieur le Maire demande à Madame Marylène AUBERT, adjointe aux finances, de présenter cette décision modificative afin de valider le Budget Primitif Assainissement 2014.

COMMUNE DE SAINT JEAN SUR MAYENNE			
BUDGET ASSAINISSEMENT 2014- DECISION MODIFICATIVE N°1			
SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAP/ART	LIBELLE	RECETTES	DEPENSES
2762/041	Opération d'ordre	- 10 400,00 €	
2762	Opération réelle	10 400,00 €	

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE

↳ **De voter** les écritures suivant le tableau ci-dessus

AUTORISE

↳ Monsieur le Maire **à signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de signer avec L'ASSOCIATION MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT la Charte pour la protection de sites abritant des Chauves-souris.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTÉ

↳ La convention 2014 avec L'ASSOCIATION MAYENNE NATURE ENVIRONNEMENT

AUTORISE

↳ Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant au dossier

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 7 novembre 2006 instituant le Droit de Prémption Urbain sur une partie des zones urbaines et à urbaniser du Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 21 octobre 2010 portant modification du Droit de Prémption Urbain (ajout de zones urbaines).

Vu la déclaration d'intention d'aliéner la parcelle bâtie ci-après référencée, **Section AB N°0116 d'une surface de 00h1a67ca sise au 44 rue Maurice COURCELLE 53240 SAINT JEAN SUR MAYENNE**, appartenant à Monsieur GUIARD Julien et soumise au droit de préemption urbain.

Considérant que la commune n'a aucun projet dans ce secteur qui nécessite l'acquisition de cette parcelle.

Monsieur le Maire propose de **renoncer à faire valoir le Droit de Prémption Urbain** dont dispose la commune sur cette parcelle.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

↳ ADOPTE cette proposition

↳ Autorise Monsieur le Maire à **signer** toutes les pièces se rapportant au dossier

AUTRES SUJETS ABORDES

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal Madame Françoise FAURE, recrutée via le CDG 53, qui assurera le remplacement de Madame DELLIERE, la secrétaire de mairie, pendant son congé maladie.

La parole est donnée à Monsieur FOUASSIER, responsable du SDEGM. Il présente le rôle de cet organisme puis les prestations et les tarifs du Contrat de Maintenance de l'Eclairage Public proposé aux collectivités. Le Conseil Municipal décide de comparer avec d'autres offres afin de pouvoir faire un choix éclairé.

Madame BOUGEANT présente le souhait de la direction de l'Ecole Elise FREINET d'acquérir le label ECO-ECOLE. Pour valider la participation au programme, il est nécessaire d'avoir le nom d'un référent au sein de l'équipe municipale. Madame Denise DURAND se porte volontaire.

S'agissant du SPANC, Monsieur Le Maire précise que le programme de contrôle des installations de l'assainissement non collectif devrait bientôt être lancé.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la présentation qui a été faite par le cabinet D2L BETALI en préambule de la réunion du conseil précédent : en l'état actuel de cette présentation et au vu du montant estimatif des travaux qui seraient engagés, environ 2 millions d'euros, la commune ne peut souscrire aux propositions qui ont été faites. Cependant le Maire, comme il s'y est engagé le 4 avril lors du conseil d'école, propose de continuer la réflexion afin de trouver la meilleure solution. Des élus proposent d'ouvrir un «Concours d'architectes » avec une enveloppe budgétaire cadrée.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 26 juin à 20h30.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour la séance est levée à 23h00.